

CCM DU 03 AVRIL 2024

La CCM portait essentiellement sur l'étude des réductions et suppressions de contrat. La CCM a validé la résiliation de 18 contrats, et la réduction de 27 autres.

Le Sniec-CFTC rappelle aux collègues impactés qu'ils sont prioritaires au niveau du mouvement de l'emploi pour retrouver un poste ou complément de poste.

Par ailleurs des informations à retenir :

- **Les lauréats au concours ne doivent pas être convoqués aux examens l'année où ils sont en stage.**

- **La grande majorité des actualisations d'avancements s'est faite en mars.** La Classe exceptionnelle et notamment les échelons 5 seront mis sur paye d'avril. A l'échelon 5, les avancements dans les « chevrons » se feront chaque année automatiquement.

- La **prime d'équipement informatique** et le paiement des **briques supplémentaires** devraient être **versés en mai.**

Pour toutes demandes d'informations contacter nos élus à la CCM : agricole@sniec-cftc.fr



AVANCE FRAIS D'EXAMEN

Les jurys participant aux épreuves ponctuelles terminales peuvent demander une avance de leurs frais. A condition que l'agent en fasse la demande préalablement au déplacement et sous réserve de l'accord de l'autorité en charge de l'organisation de l'examen.

Le montant maximum de l'avance est de 75% du montant des frais de déplacement susceptible d'être remboursés. Il faut en faire la demande à la MIREX au plus tard 21 jours avant le début de la mission.

La base de remboursement petit-déjeuner inclus est de 70€ la nuit minimum puis 90€ pour les communes de plus de 200 000 hbts et 110€ pour Paris. Les frais de repas sont remboursés à hauteur de 17.5€.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rapporter à la note de service : DGER/SDPFE/2023-342 24/05/2023

NEGOCIATIONS DROIT PRIVE

La CPPNI des 4 et 5 avril 2024 a permis d'aborder de nombreux sujets, entre autres :

La Négociation Annuelle Obligatoire 2024 : la négociation sur les rémunérations, ou autres avantages, devrait se finaliser début juin, voire début juillet 2024. **Les NAO dans les établissements peuvent se programmer dès à présent !**

L'élaboration d'un outil permettant d'établir un diagnostic sur l'application de la nouvelle convention collective OEFMT depuis le 1.09.2022 aux salariés du CNEAP. A ce jour, le GOFPA n'a pas encore signé cette convention collective.

Si vous avez des questions sur vos fiches de paie ou de poste, n'hésitez pas à nous les communiquer !

Le futur accord sur la Qualité de Vie et Conditions de Travail : le Sniec-CFTC insiste depuis quelques années que ce sujet soit travaillé, discuté et appliqué dans tous les établissements scolaires. De ce fait, nous participons à tous les groupes de travail ! **Si vous êtes en souffrance, nous pouvons vous accompagner !**

Vos élus CPPNI répondent à vos questions : agricole@sniec-cftc.fr